



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES

### COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 17 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

#### PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Laetitia GAUGUIN,
- Marilyne MORIN,
- Samuel CHARA,
- Jean-François COURTY,
- Romain BROQUET,
- Julie CODRON,
- Gérard PERROT,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON.

#### ABSENTS EXCUSES :

Date de la convocation : 12 janvier 2022

Le nombre de conseillers présents étant de 10, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire aborde l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 13 Décembre 2021,
1. Registre des décisions,
  2. RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel,
  3. Télétravail,
  4. Création d'un emploi d'adjoint administratif à 25h,
  5. Nomination de l'agent recenseur,
  6. SDEY : démolition de la cabine haute,
- Informations diverses.

## **Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2021 :**

Mme le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2021. Aucune remarque, ni modification sont faites.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2021.**

Madame le Maire, poursuit les points de l'ordre du jour :

### **1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :**

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prise par délégation du Conseil.

Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
313	19/11/2021	Fleurs cérémonie 11/11	L'HERBIER	150 €
314	19/11/2021	Alimentation journée citoyenne	MAZAGRAN SERVICES	94,48
365	17/12/2021	Abonnement	LA LETTRE DES FINANCES	217,83
370	17/12/2021	Sapins	G.MATERNAUD	394,9
373	24/12/2021	Aspirateur	BRUNEAU	179,94
374	24/12/2021	Fournitures bureau	BRUNEAU	137,63
375	24/12/2021	Travaux isolation logement mairie	SARL SCOBAT	1632,67
378	07/01/2022	Meuble vasque logement mairie	BRICOMARCHE	328,45
Total des décisions émises				3 135,90 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 3 135,90 €.**

### **2. RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel :**

Madame le Maire expose qu'une circulaire du 04/12/2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire dans la fonction publique, portait obligation de la mise en place à effet limite au 01/01/2022. Ce nouveau régime indemnitaire qui se compose de deux éléments a reçu un avis favorable du Comité Technique du CDG en date du 13/01/2022..

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de mettre en place le cadre général de ce régime indemnitaire ainsi que les limites et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé au conseil municipal d'instaurer le RIFSEEP selon le document en annexe et dans les limites suivantes :

- IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) périodicité mensuelle, valeur annuelle comprise entre 200 € et 11340 € proratisée au temps de travail, revu tous les 4 ans,
- CI (complément indemnitaire lié à l'engagement et à la manière de servir de l'agent) valeur comprise entre de 200 € et 1260 € versé en décembre et proratisé au temps de travail, revu tous les ans.

- **Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la mise en place du régime indemnitaire à compter du 01/02/2022, autorise Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CI dans le respect des conditions énoncées ci-dessus**

### **3. Télétravail :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que la secrétaire n'est pas actuellement concernée : l'accueil du public en mairie doit être assuré.

Ne pourrait se faire que si le matériel était adapté et que la mairie soit ouverte pour accès aux logiciels.

### **4. Création d'un emploi d'adjoint administratif à 25h :**

Conformément à ce qui a été évoqué lors du conseil municipal du 13/12/2021, et après avis favorable du comité technique du CDG 89 du 13/01/2022, Madame le Maire demande la création d'un poste de secrétaire administrative à 25 h qui sera proposé à notre secrétaire actuelle qui occupe actuellement le poste de 7h, et la suppression du poste de 15h qui lui est vacant.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à 25h hebdomadaires et la suppression du poste de 15 h à effet au 01/03/2022.**

### **5. Nomination de l'agent recenseur :**

Le recensement initialement prévu en 2021 aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 ; Monsieur CHARA Samuel est nommé coordonnateur communal du recensement par arrêté municipal du 15/11/2021. Une délibération doit être prise pour entériner la nomination de l'agent recenseur et préciser les conditions de rémunération.

Madame le Maire propose de nommer Mme GOURLAND Jessica en qualité d'agent recenseur qui sera chargée sous l'autorité du coordonnateur de distribuer et collecter les questionnaires, les vérifier et les comptabiliser. Cette fonction sera exercée, en plus de ses fonctions habituelles, le week-end, les mercredis et en soirée. La rémunération reste de la responsabilité de la commune et est fixée par délibération. Mme le Maire propose une rémunération en heures complémentaires selon une estimation de 75h, comprenant les activités de collecte, les périodes de formation et de fin de la campagne, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de déplacement, qui seront versées à la fin des activités de recensement, la commune devant percevoir une dotation forfaitaire pour ces activités de recensement.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mme Jessica GOURLAND en qualité d'agent recenseur, le versement d'une indemnité forfaitaire de déplacement et le paiement d'heures complémentaires.**

### **6. SDEY : démolition de la cabine haute :**

Les travaux de démolition d'une cabine haute afin de la remplacer par un poste de transformation plus récent bénéficient de modalités de prise en charge par le SDEY plus favorables, votées par le Syndicat à effet au 01/01/2022, que celles de la convention acceptée lors du conseil municipal du 25/10/2021.

Par conséquent Madame le Maire propose, en accord avec le SDEY, d'annuler la convention et demande aux conseillers de l'autoriser à signer une nouvelle convention.

N'ayant pas à ce jour la nouvelle convention, Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à annuler la précédente convention et à prendre une délibération l'autorisant à signer une nouvelle convention financière concernant les travaux sur la commune dès lors que la participation communale ne dépasse pas 5 000 €.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour et 1 voix contre, autorise madame le Maire à annuler la convention du 25/10/2021 et l'autorise à signer une convention de travaux avec le SDEY dans la limite de 5000 €.**

## Informations diverses :



### **Projet cantine :**

- \* Permis de construire déposé le 23/12/21 et transmis à l'UDAP ( Bâtiment de France )
- \* Rendez-vous de la Sous-Commission de sécurité et d'accessibilité : le 10/02/2022,



### **Logement de l'école :**

- \* le devis reçu pour le nettoyage du logement s'élève à 1 975,20 €, la chaudière a été rallumée pour permettre le chauffage et l'assainissement.



### **Logement mairie :**

- \* Reste les travaux de peinture de salle de bain par l'entreprise GUYAUX et la pose du meuble vasque,
- \* Remise en location pour mars 2022, loyer 380 € mensuel ( sans le garage qui est utilisé par la mairie)



### **Portes des sanitaires mairie/cantine :**

- \* Serrure de la première porte, chambranle de la seconde,
- \* Après plusieurs mails et une seconde lettre en AR du 11/01 de mise en demeure avant procédure, l'entreprise VAZ CONSTRUCTION s'est déplacée le 13/01 et commencé le changement des serrures et le renforcement des chambranles.



### **Matériel informatique :**

- \* En attente de l'accord de subvention pour l'achat du matériel
- \* Samuel CHARA propose d'installer dans la mairie un ordinateur accessible aux habitants dès le vendredi 21 pour assurer les RV de recensement



**La fibre :** La société BYON en charge de la fibre doit intervenir prochainement pour la pose du SRO.



**Concernant le projet du City Park,** le projet sera étudié et mis au vote en fonction des subventions allouées lors d'un prochain Conseil Municipal.  
2 membres du Conseil Municipal sont contre le projet.



**Une commande de miroirs de sécurité est envisagée,** Mme le Maire demande à un membre du Conseil de répertorier le nombre de miroirs pour sécuriser la circulation, Une demande est faite au Cours de RALOY par un habitant des Ormes.



Mme le Maire demande qu'un inventaire des routes soit fait par la commission voirie pour prévoir les travaux à effectuer. Mme le Maire demande à Mr PERROT de relancer les devis auprès des entreprises concernées.

Plus aucune question n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 55

Aux ORMES, le 17 janvier 2022

Madame le Maire,  
Danielle MAILLARD